

Compte rendu de la session de printemps 2011

Durant la session de printemps 2011, le Conseil des Etats a traité le Message relatif à l'encouragement de la formation, la recherche et l'innovation (Message FRI) pendant l'année 2012 (voir [Objets traités en plénum](#)). Il a augmenté les moyens à disposition de la formation professionnelle et des hautes écoles spécialisées. La Confédération peut ainsi assumer, au moins en partie, ses obligations légales de participation aux frais dans ces domaines. Lors du débat, des membres du Conseil des Etats ont mis en avant l'importance des institutions du domaine FRI pour la formation des jeunes et la compétitivité de la Suisse. Les moyens à disposition des universités cantonales, du Domaine des EPF et du Fonds national suisse (FNS) n'ont toutefois pas été augmentés. Le Domaine des EPF reçoit par rapport à 2011 une hausse des subventions limitée, de 1,9%. La croissance dont bénéficieront les universités cantonales (3,5%) et le FNS (3%) se révèle être trop basse, en comparaison avec la croissance de 6% décidée en 2006 par le Parlement lors de la session de Flims, dans les Grisons.

Si la Suisse veut toujours figurer à la pointe de la recherche et de l'innovation dans dix ans, le Message FRI 2013-2016 doit contenir une stratégie de croissance. Les responsables des institutions du domaine FRI – la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), des hautes écoles spécialisées (KFH), le FNS, le Conseil des EPF et les académies des sciences – ont jeté les bases d'une telle stratégie en définissant leurs priorités. Ils veulent se concentrer avant tout sur la relève scientifique et les infrastructures de recherche.

Il faut espérer que le Conseil fédéral oriente le Message FRI 2013-2016 sur ces priorités et qu'il propose un financement qui permette aux institutions de continuer à contribuer au succès économique et scientifique de la Suisse.

Objets traités en plénum

Message FRI 2012: plus de moyens pour la formation professionnelle et les HES

Le Conseil des Etats a décidé d'accorder des moyens supplémentaires pour la formation professionnelle et les hautes écoles spécialisées le 17 mars 2011 lors de l'examen du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI, [10.109](#)). La formation professionnelle devrait recevoir 49 millions de francs supplémentaires, les hautes écoles spécialisées 14 millions. La Confédération peut ainsi assumer, au moins en partie, ses obligations légales de participation aux frais de la formation professionnelle (25%) et aux frais d'investissement et de fonctionnement des hautes écoles spécialisées (30%). Le Conseil des Etats n'a pas accordé d'augmentation pour les budgets des universités cantonales, du Domaine des EPF et du Fonds national suisse. L'objet va au Conseil national.

{Procès-verbal CdE 17.03.11}

La Loi sur la recherche sur l'être humain passe au Conseil national

Le Conseil national a approuvé la Loi relative à la recherche sur l'être humain ([09.079](#)). L'inscription de la liberté de la recherche dans la loi a provoqué de vives discussions. Avec une voix d'écart, le Conseil national a décidé de renoncer à en faire mention. La question de savoir s'il est admissible d'informer de manière incomplète les personnes participant à un projet de recherche a également provoqué des débats animés. Le Conseil national était d'avis qu'une explication partielle dans certains cas – pour des raisons méthodologiques par exemple – se justifiait. La rémunération des sujets de recherche fut aussi un sujet controversé. Le Conseil national a jugé admissible de rémunérer les sujets de recherche pour autant qu'ils n'aient pas d'intérêt dans le projet de recherche. La Loi sur la recherche sur l'être humain est transmise au Conseil des Etats.

{Procès-verbal Cn 09.03.11}

{Procès-verbal Cn 10.03.11}

Des règles unifiées pour les professions de la psychologie

Lors de l'examen de la Loi sur les professions relevant du domaine de la psychologie (09.075) le 9 mars 2011, le Conseil national a suivi le Conseil fédéral et les propositions du Conseil des Etats. L'utilisation du titre de psychologue est maintenant réglée de manière unifiée dans toute la Suisse. Toute personne désirant porter ce titre doit disposer d'un master en psychologie. D'après cette nouvelle loi, le master en psychologie est également la condition pour suivre une formation en psychothérapie. Si le référendum n'est pas saisi, le Conseil fédéral pourra faire entrer la loi en vigueur mi-2011.

{Procès-verbal Cn 09.03.11}

Le taux unique de TVA toujours à l'étude

Le Conseil des Etats n'a pas suivi le Conseil national le 14 mars 2011 lors de l'examen de la partie B de la révision de la TVA (08.053). Ce dernier a renvoyé le projet de loi au Conseil fédéral lors de la session d'hiver 2010. Le Conseil des Etats était d'avis que le document comportait des faiblesses mais que le Parlement pouvait traiter et adapter le projet du Conseil fédéral. L'objet retourne au Conseil national. A côté d'un taux unique de 6,2%, la réforme de la TVA prévoit de supprimer la plupart des exceptions de taxe, dont celle du domaine de la formation. Pour les hautes écoles, cela signifierait des dépenses annuelles supplémentaires d'environ 230 millions de francs.

{Procès-verbal CdE 14.03.11}

Fixer un nombre minimal de places pour les études de médecine

D'après le Conseil national, la Confédération doit pouvoir fixer le nombre minimal de places que les universités suisses mettent à disposition pour les études de médecine. En outre, elle doit fournir une compensation financière aux cantons et aux facultés qui mettent à disposition des places d'étude supplémentaires. Le Conseil national a accepté la motion correspondante (10.3886) de sa Commission pour la science, l'éducation et la culture (CSEC-N) le 3 mars 2011. Cette motion provient d'une intervention du Conseiller national Jacques Neiryck. Elle va maintenant au Conseil des Etats.

{Procès-verbal Cn 03.03.11}

Objets auxquels le Conseil fédéral a répondu

Le Conseil fédéral a-t-il l'intention de communiquer ouvertement les résultats du PNR 59?

Interpellation 11.5118 du conseiller national Peter Malama (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Le Conseil fédéral a répondu le 14 mars 2011.

{Réponse du Conseil fédéral}

Hautes écoles suisses. Afflux d'étudiants étrangers

Interpellation 10.3903 du groupe de l'Union démocratique du centre. Le Conseil fédéral a répondu le 11 mars 2011.

{Réponse du Conseil fédéral}

Pourquoi un département de l'EPFZ s'attaque-t-il la politique énergétique de la Confédération?

Interpellation 10.4058 du conseiller national Reto Wehrli (PDC). Le Conseil fédéral a répondu le 11 mars 2011.

{Réponse du Conseil fédéral}

Pourquoi la section d'architecture de l'EPFZ s'attaque-t-elle au secteur technologique le plus innovant?

Interpellation 10.4129 du conseiller national Peter Malama (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Le Conseil fédéral a répondu le 11 mars 2011.

{Réponse du Conseil fédéral}

Admission des diplômés d'une université de pointe située hors de l'UE

Motion [10.3525](#) du conseiller national Ruedi Noser (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Le Conseil fédéral a recommandé son rejet le 23 février 2011.

Admission de spécialistes étrangers sans contrat de travail suisse

Interpellation [10.3526](#) du conseiller national Ruedi Noser (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Le Conseil fédéral a recommandé son rejet le 23 février 2011.

Office fédéral de la statistique. Assurer la liberté de la recherche

Interpellation [10.4012](#) de la conseillère nationale Josiane Aubert (PS). Le Conseil fédéral a répondu le 23 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

Taux de réussite des études. De quelles données l'Office fédéral de la statistique dispose-t-il?

Question [10.1122](#) de la conseillère nationale Sylvie Perrinjaquet (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Le Conseil fédéral a répondu le 23 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

Contingents pour les travailleurs hautement spécialisés en provenance d'Etats tiers

Interpellation [10.3920](#) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (PDC). Le Conseil fédéral a répondu le 16 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

Reproches adressés par le Fonds national à l'Université et à l'hôpital universitaire de Zurich

Interpellation [10.3924](#) du conseiller national Daniel Vischer (Verts). Le Conseil fédéral a répondu le 16 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

La liberté de la recherche dans les institutions universitaires bénéficiant de fonds fédéraux

Interpellation [10.4167](#) du conseiller aux Etats Luc Recordon (Verts). Le Conseil fédéral a répondu le 16 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

Organisation des hautes écoles spécialisées en Suisse

Interpellation [10.3945](#) du conseiller national Lieni Füglistaller (UDC). Le Conseil fédéral a répondu le 2 février 2011.

[{Réponse du Conseil fédéral}](#)

Nouveaux objets déposés

L'EPFZ et la politique énergétique de la Confédération

Interpellation [11.3302](#) du conseiller national Reto Wehrli (PDC). Déposée le 18 mars 2011.

Plus de fonds publics pour la recherche en matière d'énergies renouvelables

Motion [11.3184](#) du conseiller aux Etats Raphaël Comte (PLR. Les Libéraux-Radicaux). Déposée le 17 mars 2011.

Réseau d'excellence francophone des grandes écoles d'ingénieurs. Vraiment francophone?

Question [11.1012](#) du conseiller aux Etats Luc Recordon (Verts). Déposée le 10 mars 2011.

Plus de fonds publics pour la recherche en matière d'énergies renouvelables

Motion 11.3067 du conseiller national Jacques-André Maire (PS). Déposée le 9 mars 2011.

Relève scientifique suisse

Postulat 11.3064 du conseiller aux Etats Peter Bieri (PDC). Déposé le 8 mars 2011.

Etude prospective des besoins en personnel par branches et professions

Postulat 11.3044 de la conseillère nationale Josiane Aubert (PS). Déposé le 3 mars 2011.

Réorganisation d'unités administratives par le Parlement pour créer un département de formation

Initiative parlementaire 11.402 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Déposée le 2 février 2011.

Avec nos meilleures salutations,

Réseau FUTURE
Coordination et communication

Claude Comina
claud.comina@netzwerk-future.ch

Sarah Camenisch
sarah.camenisch@netzwerk-future.ch

Contact

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Berne
Tél. 031 351 88 46, Fax 031 351 88 47
info@netzwerk-future.ch

+++++

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

+++++

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

23 mars 2011